



**CESER de Bourgogne**  
Conseil économique, social  
et environnemental régional

# « STRATÉGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'INNOVATION (2014-2020) »

AVIS

présenté par

Jean-François MICHON

COMMISSION N° 2

Développement économique, emploi, innovation, tourisme

SEANCE PLENIERE DU 20 JUIN 2013

# LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif à la Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation (SRDEI),

Il est proposé de délibérer comme suit :

## RAPPEL DU CONTEXTE

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a reconnu aux Régions un rôle de coordinateur de l'action économique et leur avait confié le soin d'élaborer un Schéma régional de développement économique (SRDE) dans le cadre d'une expérimentation pour une durée de cinq ans. A l'instar des autres Régions de France qui ont décidé de renouveler leur exercice de planification économique, la Bourgogne se propose d'élargir son horizon en passant d'un schéma à une stratégie.

Cette stratégie s'inscrit dans un cadre particulier, en raison notamment de la crise et de l'émergence de concurrents nouveaux, qui ont pour effet d'accélérer les tendances lourdes déjà observées dans le précédent SRDE : aggravation du déclin industriel, fragilité croissante du tissu des PME, stagnation de l'emploi et de la qualité sociale des emplois, creusement des disparités territoriales, contraintes environnementales...

Les problématiques identifiées en Bourgogne sont de plusieurs ordres.

- Démographie - Sur ce point, la Bourgogne figure parmi les quatre régions françaises les moins dynamiques. Si les tendances observées perdurent, la faible augmentation du nombre d'habitants de notre région prévue dans les années à venir serait uniquement portée par les migrations (essentiellement des adultes de plus de 30 ans et des retraités)<sup>1</sup>. Parallèlement, elle subira un vieillissement croissant de sa population. De ce fait, plus du tiers des Bourguignons en emploi partiront à la retraite d'ici 2020<sup>2</sup>, évolution qui aura un impact majeur sur la reprise d'entreprise, et donc sur l'emploi.
- Territoire - La Bourgogne « est une région hétérogène, à l'espace morcelé<sup>3</sup> », soumise à l'influence et à l'attractivité de l'Île-de-France et de Rhône-Alpes. Sa capitale a un rayonnement encore limité. Trop excentrée, elle peine à fédérer les territoires périphériques<sup>4</sup>. Quant aux territoires les plus ruraux, ils apparaissent de plus en plus fragiles, en particulier ceux dont l'activité est essentiellement structurée par l'industrie<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> *Quel avenir pour la Bourgogne dans 20 ans ?*, CESER de Bourgogne, 24 juin 2011, p. 14.

<sup>2</sup> *Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation (2014-2020) : état des lieux économique de la Bourgogne*, Conseil régional de Bourgogne, 2013, p. 27.

<sup>3</sup> *Quel avenir pour la Bourgogne dans 20 ans ?*, CESER de Bourgogne, 24 juin 2011, p. 54.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 56.

<sup>5</sup> *Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation (2014-2020) : état des lieux économique de la Bourgogne*, Conseil régional de Bourgogne, 2013, p. 30.

- Economie - Le taux de dépendance économique de la Région est un facteur de fragilité supplémentaire<sup>6</sup>. Tout comme la sous-traitance de spécialisation, majoritaire dans l'industrie bourguignonne<sup>7</sup>, et la pratique de l'intérim, de plus en plus instable, car devenu une variable d'ajustement aux évolutions de la production<sup>8</sup>.
- Education, formation - En dépit des progrès réalisés, le niveau de qualification ou de diplôme est, en Bourgogne, inférieur à la moyenne nationale. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette différence : le décrochage scolaire<sup>9</sup>, préoccupant dans notre région, le choix des filières courtes, ainsi que « l'exode » des jeunes Bourguignons en quête d'un diplôme ou d'un emploi<sup>10</sup>.
- Emploi - Au cours du quatrième trimestre 2012, l'emploi salarié bourguignon s'est contracté de 0,2 % dans les secteurs marchands non agricoles, après une baisse de 0,4 % au trimestre précédent. Sur l'ensemble de l'année, le recul atteint 1,2 %. L'économie régionale a ainsi perdu 4 200 emplois nets en un an. Ces pertes se sont naturellement répercutées sur le marché du travail. Le taux de chômage régional s'est accru de 0,4 point au dernier trimestre 2012 : 9,7 % des actifs bourguignons étaient alors à la recherche d'un emploi<sup>11</sup>.
- Recherche, innovation - Malgré les politiques mises en œuvre par le Conseil régional et la hausse de l'effort des investisseurs privés dans ce domaine, la recherche en Bourgogne continue de se situer dans la moyenne basse française. Elle est en revanche mieux positionnée sur le plan de l'innovation (8<sup>ème</sup> place)<sup>12</sup>.

Ce tableau doit cependant être nuancé. La Bourgogne ne manque en effet pas d'atouts. De par sa position géographique, la Bourgogne est à proximité des principaux pôles de développement européens. Elle offre un ensemble d'infrastructures de transport et de communication performant et en développement<sup>13</sup>. Elle dispose en outre d'un tissu industriel très diversifié, qui lui permet de ressentir avec une acuité moindre les effets de la crise. Sa structuration en organisations collectives (pôles de compétitivité et grappes d'entreprises) est également une force. Enfin, l'existence du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Bourgogne-Franche-Comté permet à son université d'atteindre la taille critique indispensable<sup>14</sup>.

#### OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

**Les évolutions en cours du cadre réglementaire et du contexte économique nous semblent mieux identifiées dans la SRDEI que dans le document d'orientation, initialement communiqué au CESER.** Elle insiste notamment sur la nécessité pour le Conseil régional d'inscrire son action en cohérence avec les priorités de l'Union européenne. Le CESER relève avec intérêt l'attention portée par la Région sur la mobilisation des fonds européens : « Les acteurs économiques bourguignons mobilisent encore trop faiblement les programmes nationaux et européens. Ils leur permettraient pourtant de participer à des projets transnationaux fortifiant ainsi leur place dans la mondialisation<sup>15</sup> ». Le Conseil régional observe à ce sujet que les collectivités, les chambres consulaires, les agences économiques, l'Université de Bourgogne, les grandes écoles doivent pouvoir accompagner collectivement les entreprises ou leurs groupements dans leurs actes de candidature à ces programmes. **La prise de conscience de cette nécessaire mobilisation de**

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 33.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 33.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 37.

<sup>9</sup> LOMBARD Bruno, *Deux problématiques au sein du CPRDF de la Région Bourgogne : le décrochage scolaire, l'orientation prioritaire vers la voie professionnelle*, CESER de Bourgogne, 9 novembre 2011.

<sup>10</sup> *Quel avenir pour la Bourgogne dans 20 ans ?*, CESER de Bourgogne, 24 juin 2011, p. 59.

<sup>11</sup> VIGNEAU Stéphane, *Fin d'année délicate pour la Bourgogne*, INSEE, INSEE Conjoncture, n° 1, avril 2013.

<sup>12</sup> *Quel avenir pour la Bourgogne dans 20 ans ?*, CESER de Bourgogne, 24 juin 2011, p. 63.

<sup>13</sup> GUY Maddy, *Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale*, CESER de Bourgogne, 21 novembre 2012, p. 6

<sup>14</sup> *Ibidem*, p. 7.

<sup>15</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 4 du document transmis.

tous les acteurs est essentielle. Il nous semble cependant que **la SRDEI doit être plus concrète dans la mise en place d'une stratégie forte pour se donner les moyens d'accéder aux fonds européens.**

Le contexte de contrainte budgétaire est également pris en compte. Il se traduit par une mobilisation de tous les moyens en faveur des politiques prioritaires, organisées autour de trois enjeux fondamentaux<sup>16</sup> :

- réussir le pari des mutations industrielles et de la transition énergétique,
- faire de la Bourgogne une région accueillante et conquérante à l'international,
- relever le défi d'une croissance porteuse d'un développement équilibré et solidaire, ancrée sur les territoires.

**Nous relevons par contre que ce texte anticipe peu l'Acte III de la décentralisation.** Les trois projets de lois préparés par le Gouvernement sont cependant connus, notamment celui relatif à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Si ces textes ne sont pas finalisés, la perspective du renforcement des métropoles doit faire l'objet d'une analyse fine. **Le projet de création d'une Euro-métropole Lyonnaise, en particulier, ne saurait être ignoré, compte tenu de son impact sur notre région en termes d'attractivité.** Il n'en est fait nulle part mention ici, pas plus que dans le document d'orientation ou les pistes d'actions présentées lors des Etats généraux de l'économie en Bourgogne, le 13 mai 2013. Certes, le Conseil régional entend mener une politique volontariste pour renforcer l'attractivité du territoire bourguignon, donc combattre l'influence de ses puissantes voisines. Si l'on ne peut que se féliciter de cette orientation<sup>17</sup>, **nous souhaiterions plus de précision dans la stratégie proposée.**

Cette ambition d'accroître l'identité régionale ne doit cependant pas faire perdre de vue la faible masse critique de la Bourgogne. A cet égard, le document d'orientation souligne, dans son Objectif 2, que « l'attractivité de notre région passera aussi par des logiques de collaborations ambitieuses avec les territoires voisins<sup>18</sup> ». Et de préciser que « la Région doit aller plus loin dans cette démarche [de coopérations interrégionales], soit dans une logique de projet (PRES Bourgogne-Franche-Comté), mais aussi dans la prise en compte des bassins de vie interrégionaux<sup>19</sup> ». Dans la logique de ses avis sur les coopérations interrégionales, le CESER soutient bien sûr cette ambition de construire l'avenir de la Bourgogne en se rapprochant des régions partageant une frontière avec elle (notamment la Franche-Comté<sup>20</sup>) et en repensant « les organisations territoriales en fonction des bassins d'économie productive<sup>21</sup> ». La coopération doit en effet permettre « d'accroître l'efficacité et d'avoir un impact suffisant<sup>22</sup> ». La SRDEI souligne que « la Bourgogne se situe au sein ou à proximité de plusieurs espaces interrégionaux qui sont engagés dans des dynamiques économiques de projets qui transcendent l'échelle d'une seule région<sup>23</sup> ». Dans cet objectif, elle précise que « les collectivités, les consulaires, les agences de développement doivent engager une réflexion conjointe portant sur les potentialités économiques que des démarches interrégionales pourraient apporter aux acteurs économiques bourguignons, compte tenu de la position géographique de la Bourgogne, non seulement au sein d'espaces interrégionaux, mais aussi comme région-jonction de plusieurs espaces<sup>24</sup> ». **S'il cite l'exemple de la production d'évènements industriels, ce texte reste sur ce sujet au niveau des intentions. Aucune piste d'action précise ne semble répondre à cet objectif,** si ce n'est, peut-être, l'un des

---

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 5.

<sup>17</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, pp. 35-47 du document transmis.

<sup>18</sup> *Stratégie régionale de développement économique (sic) 2014-2020 : documentation d'orientation*, Conseil régional de Bourgogne, 2013, p. 10.

<sup>19</sup> *Ibidem*.

<sup>20</sup> du FOU Pierre-Yves, MAILLET Michel, *La coopération interrégionale de la Bourgogne et la relation avec la Franche-Comté : un enjeu pour la Bourgogne*, CESER de Bourgogne, 25 novembre 2010.

<sup>21</sup> GUY Maddy, *Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale*, CESER de Bourgogne, 21 novembre 2012, p. 10.

<sup>22</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>23</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 28 du document transmis.

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 28.

axes du G<sup>25</sup> « Formaliser des partenariats avec les territoires (agglomérations et départements) pour la déclinaison des objectifs de la SRDEI ». Pour notre part, nous soulignons, dans nos avis, l'importance de se libérer des limites administratives et d'initier « une démarche psychologique<sup>26</sup> » afin d'amener les acteurs à ne plus concevoir la proximité comme un danger menaçant l'identité des territoires, mais comme une complémentarité. Nous insistons également sur la nécessité de privilégier la coopération en direction de l'axe Rhéna<sup>27</sup>, axe qui n'est pas mentionné dans les documents présentés.

**La problématique de la transition écologique nous paraît également insuffisamment prise en compte.** Le document d'orientation propose certes « de transformer les évolutions sociétales et environnementales en opportunités de développement en accordant une attention particulière aux secteurs émergents tels que les filières vertes (toutes énergies renouvelables, véhicules décarbonés, éco-construction, recyclage...)»<sup>28</sup>, mais **cette thématique n'est reprise que de manière assez vague dans les pistes d'actions présentées lors des États généraux de l'économie en Bourgogne**, le 13 mai 2013 : « Intégrer les impératifs de la transition énergétique (Plan climat énergie territorial) dans la contractualisation avec les filières, entreprises, groupements<sup>29</sup> ». La SRDEI énonce pour sa part quatre priorités, dont l'intégration des critères du développement durable dans les aides individuelles régionales<sup>30</sup>. La question de la croissance verte est également abordée dans le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) pour la période 2011-2015<sup>31</sup>. **Il nous apparaît cependant que l'impact de ces évolutions devrait être mieux appréhendé dans le présent document.** D'autant que dans le CPRDF, les actions proposées relèvent plus de l'adaptation, que de la prospective : « L'offre de formation va devoir évoluer et proposer de nouvelles formations pour s'adapter aux besoins de ces métiers émergents<sup>32</sup> ». **Nous serons vigilants au fait que les plans d'actions à venir anticiperont, et non subiront les changements.**

#### ANALYSE THEMATIQUE

La SRDEI apporte un certain nombre de réponses aux grandes problématiques régionales identifiées dans l'état des lieux. Deux d'entre elles transcendent l'ensemble du texte, à juste titre, d'ailleurs, compte tenu de leur importance : l'industrie et l'innovation.

**Le choix affirmé du Conseil régional en faveur de l'industrie nous paraît évidemment légitime.** Rappelons que ce secteur regroupe encore, en dépit de la crise qui le frappe, 18,6 % des emplois salariés de la région, soit plus de 100 000 personnes<sup>33</sup>. Ses spécificités et ses atouts sont dans ce texte bien identifiés<sup>34</sup>. **Les différents niveaux d'approche nous paraissent également pertinents :** entreprises et leurs groupements, filières et territoires. **Le renforcement de la coopération autour de l'innovation ouverte et collaborative (pôles de compétitivité, grappes, « clusters ») rejoint les pistes de réflexions énoncées lors du dernier colloque du Réseau de l'information économique et sociale (RIES),** organisé le 23 octobre 2012 : « Développer des coopérations-projets interentreprises que ce soit en matière d'innovation et de recherche, de formation, pour bousculer

<sup>25</sup> Piste d'action G « Coordonner l'action publique de développement économique » - Etats généraux de l'économie en Bourgogne, 13 mai 2013.

<sup>26</sup> GUY Maddy, *Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale*, CESER de Bourgogne, 21 novembre 2012, p. 10.

<sup>27</sup> *Ibidem*, pp. 10-11.

<sup>28</sup> *Stratégie régionale de développement économique (sic) 2014-2020 : documentation d'orientation*, Conseil régional de Bourgogne, 2013, p. 7.

<sup>29</sup> Piste d'action A « Encourager une dynamique collaborative au profit de la croissance » - Etats généraux de l'économie en Bourgogne, 13 mai 2013.

<sup>30</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 23 du document transmis.

<sup>31</sup> *Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (2011-2015)*, Conseil régional de Bourgogne, pp. 14-15.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 15.

<sup>33</sup> CHARTON Christine, QUEVAT Benjamin, *L'industrie en Bourgogne, diversifiée avec des spécialisations locales*, INSEE, Bourgogne dimensions n° 179, octobre 2012, p. 1.

<sup>34</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 12 du document transmis.

les préjugés en termes de compétence et de diversité et accroître les organisations en filière, en pôle, en cluster<sup>35</sup>... ». Le soutien annoncé en faveur de l'innovation et de l'internationalisation de nos entreprises industrielles ne peut être qu'encouragé. Néanmoins, **l'ensemble de ce développement oublie quelques fondamentaux**. En effet, on ne pourra donner un avenir à l'industrie si l'on ne corrige pas l'image qu'elle véhicule. A cet égard, **il est urgent de mettre en place un discours rénové sur ce secteur**, notamment en combattant les idées reçues ne reflétant pas la réalité. **La communication permanente sur la désindustrialisation, en particulier, n'est pas très engageante**. Elle ne permet pas aux jeunes de se construire un avenir. Il convient également de mieux informer les acteurs de l'orientation (type CIO, missions locales...) sur les métiers de l'industrie, d'encourager les partenariats école-entreprise, de renforcer l'appétence des jeunes pour les formations scientifiques et de sensibiliser les agents des organismes chargés d'informer et d'orienter les demandeurs d'emploi (Pôle emploi...)<sup>36</sup>.

La question de l'innovation est traitée de manière très transversale, comme nous l'avons dit. **Nous regrettons cependant qu'elle soit toujours limitée à son seul aspect technologique**. Cette notion devrait être élargie, comme nous l'avons observé lors du colloque RIES et dans une saisine récente<sup>37</sup>.

Dans cette même étude, nous abordions la problématique des fonds propres des PME. Nous notions alors que les PME-PMI françaises accusaient, par rapport aux entreprises européennes équivalentes, un manque structurel de fonds propres. Un phénomène que nous expliquions, notamment, par le manque d'entreprises de taille moyenne et la relative frilosité des chefs d'entreprise français à ouvrir leur capital à d'autres investisseurs<sup>38</sup>. Nous concluons en observant que ce déficit chronique de ressources propres plaçait les PME dans une situation fragile, en particulier face aux banquiers. **Sur ce point, nous accueillons favorablement la mise en place d'un nouvel outil régional d'ingénierie financière destiné à renforcer les fonds propres** : « Cette nouvelle structure couvrira les segments de l'amorçage, de la création industrielle, du développement et de la transmission<sup>39</sup> ». Plus globalement, la notion de contrat de croissance<sup>40</sup> nous paraît très pertinente, car s'inscrivant dans une vraie démarche stratégique.

Concernant la reprise-transmission d'entreprises, que le vieillissement de la population va rendre particulièrement problématique (notamment en termes d'emploi), le CESER relève avec intérêt que le Conseil régional continuera à jouer en la matière son rôle d'impulsion<sup>41</sup>. Son ambition de conduire une « politique holistique », basée sur la construction d'une offre de services attractifs pour les repreneurs non-Bourguignons, nous paraît aller dans le bon sens<sup>42</sup>. **Nous observons également avec satisfaction la prise en compte par la Région de solutions alternatives telles que la reprise d'entreprises sous forme coopérative**. Il s'agit là d'une piste d'action concrète et précise. **Nous rappelons cependant que cette solution nous paraît viable seulement pour les entreprises saines** : « Le CESER propose que le Conseil régional s'engage dans un programme de soutien financier particulier pour la reprise d'entreprises par les salariés, sous forme d'une intervention dans les financements d'une SCOP d'amorçage et le démarrage d'une coopérative<sup>43</sup> ».

---

<sup>35</sup> Collectif, *L'industrie en Bourgogne*, Colloque RIES du 23 octobre 2012, p. 8.

<sup>36</sup> *Ibidem*, p. 7.

<sup>37</sup> MICHON Jean-François, PETITBON Elisabeth, Les tensions sur le financement du cycle d'exploitation des TPE et PME-PMI en Bourgogne, CESER de Bourgogne, 15 octobre 2009, p. 11 : « Il nous paraît nécessaire d'élargir les aides à l'innovation aux PME qui réalisent de nouveaux produits ou services, même si ceux-ci ont déjà été développés par d'autres entreprises, sur d'autres territoires. Certains intervenants ont en effet déploré que les dispositifs de soutien soient réservés aux seules technologies de pointe développées par les *start-up* ».

<sup>38</sup> *Ibidem*, p. 9.

<sup>39</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 30 du document transmis.

<sup>40</sup> *Ibidem*, p. 31.

<sup>41</sup> *Ibidem*, p. 36.

<sup>42</sup> *Ibidem*, p. 37.

<sup>43</sup> CABRESPINES Jean-Louis, GAITEY Jean-François, *L'économie sociale et solidaire, acteur du développement économique bourguignon*, CESER de Bourgogne, 27 mars 2013, p. 16.

**Les secteurs de l'artisanat, des services, de l'agriculture, de la sylviculture ou encore du tourisme font partie des atouts de la Bourgogne.** A ce titre, le CESER se félicite que la SRDEI se fixe pour objectif de les conforter et de les développer : « La complémentarité entre l'économie productive et l'économie résidentielle contribue incontestablement à la création et au maintien de l'emploi sur l'ensemble de la Bourgogne. La présence d'un tissu densifié de TPE-PME, agricoles, forestières, touristiques, de services mais aussi artisanales joue un rôle déterminant de stabilisation économique régionale, en particulier dans les zones les plus fragiles<sup>44</sup> ».

**Concernant l'artisanat, le CESER est particulièrement sensible à la prise en compte du « soutien individuel » en faveur des entreprises du secteur,** ciblé dans les orientations de l'objectif 3 « Conforter et développer les ressources des territoires bourguignons », du document d'orientation de la SRDEI<sup>45</sup>. Dans notre avis sur ce sujet, nous notions en effet que le renforcement des moyens humains sur le terrain était plus urgent que la mise en place de nouveaux outils financiers, déjà très nombreux. L'accompagnement nous semblait en revanche primordial, à la fois pour rompre l'isolement des chefs d'entreprise, leur offrir une meilleure lisibilité des dispositifs d'aide et un conseil adapté, notamment pour faire face aux évolutions des métiers. Dans ce sens, nous demandions que la Région apporte son appui dans l'accompagnement de l'artisanat, via les chambres de métiers et de l'artisanat, les organisations professionnelles et les chambres de commerce et d'industrie. Nous préconisons « la mise en place et la formation de référents uniques qui aideraient l'artisan sur les questions de gestion financière et de personnel, et dans ses éventuelles démarches auprès des banques en l'orientant vers les interlocuteurs compétents<sup>46</sup> ». Cette piste paraît trouver sa traduction dans la volonté de la Région de « mailler le territoire par des réseaux d'accompagnement porteurs d'offres de services aux créateurs, complètes, de qualité, homogènes, cohérentes et privilégiant une approche collaborative autour du porteur de projet<sup>47</sup> ».

Toujours sur l'artisanat (et les PME), nous notions que « l'artisan est un homme de l'art technique dont la culture est assez différente de celle de l'administration, ce qui explique son relatif éloignement des systèmes d'aide. D'autant que ceux-ci forment un ensemble très complexe à appréhender<sup>48</sup> ». De même, lorsque le Conseil régional invita le CESER à réfléchir sur l'opportunité pour lui d'intervenir dans le financement du cycle d'exploitation des entreprises, nous soulignons la profusion des dispositifs et la complexité des dispositions réglementaires d'application. **Nous relevions que l'accès et la lisibilité des aides, ainsi que la lenteur des démarches n'étaient pas adaptés au monde économique actuel<sup>49</sup>.** Dans les deux cas, nous proposons « de clarifier les interventions économiques des différentes collectivités, d'harmoniser les dispositifs d'aides publiques, de simplifier les modalités d'intervention des financeurs publics<sup>50</sup> ». Demandes dont nous trouvons la concrétisation dans la volonté clairement exprimée par la Région d'inciter « les acteurs de l'accompagnement des entreprises à œuvrer pour une plus grande clarification et cohérence de leurs missions<sup>51</sup> ».

**Le CESER remarque également avec intérêt la priorité accordée par le Conseil régional aux logiques collaboratives, notamment dans le secteur artisanal<sup>52</sup> :** « C'est en collectif que les innovations et les marchés se

---

<sup>44</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 9 du document transmis.

<sup>45</sup> *Stratégie régionale de développement économique (sic) 2014-2020 : documentation d'orientation*, Conseil régional de Bourgogne, 2013, p. 14.

<sup>46</sup> FORESTIER William, LAFARGE Michel, *L'artisanat en Bourgogne : besoins et leviers pour son développement*, CESER de Bourgogne, 16 février 2012, p. 12.

<sup>47</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 36 du document transmis.

<sup>48</sup> FORESTIER William, LAFARGE Michel, *L'artisanat en Bourgogne : besoins et leviers pour son développement*, CESER de Bourgogne, 16 février 2012, p. 13.

<sup>49</sup> MICHON Jean-François, PETITBON Elisabeth, *Les tensions sur le financement du cycle d'exploitation des TPE et PME-PMI en Bourgogne*, CESER de Bourgogne, 15 octobre 2009, p. 8.

<sup>50</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>51</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 38 du document transmis.

<sup>52</sup> *Stratégie régionale de développement économique (sic) 2014-2020 : documentation d'orientation*, Conseil régional de Bourgogne, 2013, p. 15.

gagnent. L'action collective a fait ses preuves : gain de temps et d'argent, renforcement des initiatives. Elle doit évoluer aujourd'hui vers plus de collaboration entre les entreprises. [...] Il s'agira d'inciter les entreprises à s'ouvrir à des logiques collaboratives plutôt que concurrentielles<sup>53</sup>. Il s'agit là aussi d'une des pistes de réflexion que nous avons privilégiée : « Pour l'homme seul à la tête de son entreprise, soumis à la pression quotidienne de son travail, il est parfois difficile de conserver une perception claire des évolutions de son métier et des attentes de ses clients. D'où la nécessité pour lui de travailler en réseau, car c'est l'assurance de rester en éveil. Cela signifie accepter et entendre le point de vue des autres acteurs de son secteur, même de ses concurrents<sup>54</sup> ». A cet égard, **le focus réalisé sur les coopératives d'artisan<sup>55</sup> nous paraît pertinent.**

**L'un des axes de réflexion de notre avis sur l'artisanat portait sur la formation aux mutations des métiers.** Sur ce point, nous notons que « pour le professionnel, chef d'entreprise ou salarié, qui doit respecter de plus en plus de normes, la formation continue constitue un levier essentiel pour l'acquisition de gestes professionnels ou de techniques spécifiques nouvelles<sup>56</sup> ». Dans ce sens, nous nous inscrivons dans les réflexions conduites dans le cadre de l'élaboration du Plan des continuités professionnelles initié par le Conseil régional. Là encore, **la SRDEI apporte une réponse à cette problématique**, en se fixant pour objectif « d'adapter les entreprises artisanales et leurs salariés aux mutations économiques et aux évolutions de leur secteur<sup>57</sup> ». **La Région ne précise toutefois pas de pistes d'action précise, si ce n'est l'élaboration d'un Contrat Artisanat, au contenu encore très vague.** Pour notre part, nous précisons que « l'offre de formation devra être adaptée au mouvement de mutation. Parmi les différentes thématiques, les sujets liés à l'intégration des techniques d'innovation environnementale représentent un enjeu tout particulier<sup>58</sup> ». Cependant, comme l'on en connaît encore mal l'ampleur, nous indiquons qu'il faudrait imaginer des dispositifs souples et bien identifiables, accessibles équitablement sur le territoire régional.

Comme on le voit, la place accordée à l'économie locale dans le texte de la SRDEI est importante. Cependant, **un point fondamental nous paraît être négligé : celui de l'accès des entreprises artisanales -et plus globalement des PME- aux marchés publics.** Or, les auditions menées au cours de notre avis sur l'artisanat ont montré que les petites entreprises ont proportionnellement moins accès aux marchés publics que les grandes structures. Ces marchés sont souvent complexes à maîtriser pour leur dirigeant. Une part importante d'entre eux est en outre inaccessible aux TPE. De ce fait, la place de celles-ci dans ces marchés n'est pas conforme à leur poids dans l'économie<sup>59</sup>. **Nous proposons donc d'intégrer une clause de proximité dans les règlements des marchés publics.** Nous évoquons également la possibilité de développer des « small business act » (SBA), dispositif européen engageant les Etats à faciliter l'accès des PME aux marchés publics par leur allotissement.

Concernant le tourisme, le document d'orientation précise que « cette nouvelle SRDE (sic) s'appliquera donc à permettre l'émergence d'une offre complète et attractive de services touristiques et de loisirs, à favoriser le développement d'un tourisme responsable et à valoriser ses atouts, en particulier ses axes d'itinérance touristique (voies d'eau, vélo routes et chemins de l'œnotourisme) ». Le tourisme fluvial est ciblé comme une priorité<sup>60</sup>, ce qui nous paraît essentiel, compte tenu du patrimoine dont dispose notre région en la matière. **Nous regrettons néanmoins que la mise en place d'une gouvernance régionale du**

---

<sup>53</sup> *Ibidem*, p. 21.

<sup>54</sup> FORESTIER William, LAFARGE Michel, *L'artisanat en Bourgogne : besoins et leviers pour son développement*, CESER de Bourgogne, 16 février 2012, p. 13.

<sup>55</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 49 du document transmis.

<sup>56</sup> FORESTIER William, LAFARGE Michel, *L'artisanat en Bourgogne : besoins et leviers pour son développement*, CESER de Bourgogne, 16 février 2012, p. 19.

<sup>57</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 50 du document transmis.

<sup>58</sup> FORESTIER William, LAFARGE Michel, *L'artisanat en Bourgogne : besoins et leviers pour son développement*, CESER de Bourgogne, 16 février 2012, p. 19.

<sup>59</sup> *Ibidem*, p. 16.

<sup>60</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 51 du document transmis.

**tourisme fluvial, telle que nous l'avons demandée dans un avis récent<sup>61</sup>, ne soit pas évoquée ici.** Cette gouvernance est certes explicitée dans la Stratégie de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne<sup>62</sup> ; il eût cependant été pertinent de la réaffirmer ici, nous semble-t-il.

**La SRDEI accorde une place particulière à l'économie sociale et solidaire (ESS), orientation cohérente avec la politique menée par le Conseil régional depuis 2004, date à laquelle il a créé une vice-présidence dédiée à ce secteur : « La Région se donne comme ambition de s'appuyer sur le modèle de l'économie sociale et solidaire pour développer des activités socialement bénéfiques pour les territoires<sup>63</sup> ». Concernant ce secteur, le CESER accueille avec satisfaction la décision de la Région « de poursuivre et de conforter l'organisation et la représentation collective de cette forme d'entrepreneuriat<sup>64</sup> », ambition qui recoupe la principale proposition de notre avis sur l'ESS « Renforcer l'organisation de l'ESS au niveau régional<sup>65</sup> ». Dans ce cadre, nous proposons notamment de « conforter la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) de Bourgogne dans ses missions d'intérêt général et de service public, et de promouvoir un lieu d'échange de services en direction des acteurs de l'ESS<sup>66</sup> ». **Ce rôle fondamental de la CRESS dans la structuration de l'ESS est particulièrement reconnu dans le présent document.****

La possibilité de reprendre des entreprises saines sous forme de coopérative est évoquée, ainsi que nous l'avons vu. **Ce texte insiste aussi sur la nécessité d'encourager des démarches collaboratives pour faire croître les entreprises de l'ESS :** « Les politiques publiques doivent favoriser la mobilisation des acteurs de l'ESS en faveur des démarches de mutualisation et de coopération, bénéficiant ainsi des effets de regroupements économiques (pôles de compétitivité, grappes, clusters...)<sup>67</sup> ». Nous avons également souligné l'importance de cette question, rappelant que « les entreprises de l'ESS, par leur implication au niveau local, sont souvent confrontées à la nécessité de construire des réponses collectives pour certains marchés, certaines activités ou le développement de leur territoire<sup>68</sup> ». Fort de ce constat, nous incitions à la création de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

**La question de l'innovation sociale est également abordée,** sous la forme de plusieurs axes concrets de développement (engagement d'une réflexion portant sur la mise en place de tous les dispositifs de France Active en Bourgogne, sensibilisation des acteurs de l'accompagnement des entreprises à l'innovation sociale pour favoriser la prise en compte de ce concept dans l'instruction des dossiers, encouragement des liens entre la recherche en sciences sociales et les entreprises pour qu'elles intègrent des innovations sociales<sup>69</sup>), qui vont dans le sens de notre avis sur ce sujet<sup>70</sup>.

---

<sup>61</sup> DUBRESSON Bernard, GILLOT Jean-Pierre, *Comment les canaux peuvent-ils dynamiser la politique touristique régionale ?*, CESER de Bourgogne, 14 octobre 2010, p. 7 : « Le CESER propose la mise en place d'une gouvernance globale sous la conduite du Conseil régional. Pour une efficacité de gestion, il paraît nécessaire de la formaliser par canal, sous une forme qui reste à déterminer (syndicat mixte, GIE...) ».

<sup>62</sup> *Stratégie de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne*, Conseil régional de Bourgogne, pp. 18-21.

<sup>63</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 54 du document transmis.

<sup>64</sup> *Ibidem*, p. 54.

<sup>65</sup> CABRESPINES Jean-Louis, GAITEY Jean-François, *L'économie sociale et solidaire, acteur du développement économique bourguignon*, CESER de Bourgogne, 27 mars 2013, p. 13.

<sup>66</sup> *Ibidem*, p. 13.

<sup>67</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 54 du document transmis.

<sup>68</sup> CABRESPINES Jean-Louis, GAITEY Jean-François, *L'économie sociale et solidaire, acteur du développement économique bourguignon*, CESER de Bourgogne, 27 mars 2013, p. 22.

<sup>69</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 56 du document transmis.

<sup>70</sup> CABRESPINES Jean-Louis, GAITEY Jean-François, *L'économie sociale et solidaire, acteur du développement économique bourguignon*, CESER de Bourgogne, 27 mars 2013, p. 22 : « Le CESER, considérant que l'innovation sociale est un moyen important pour le développement d'activités dans les territoires, en complément de l'innovation technologique, propose que des expérimentations pour l'innovation sociale puissent se mettre en place avec les structures de l'ESS par un financement croisé (collectivités locales, Etat, autres financeurs), un soutien de la R&D en ESS et une stimulation de la recherche. A ce titre, un programme spécifique du Conseil régional pourrait être développé ».

Nous relevons encore avec intérêt l'ambition de la Région de favoriser l'adaptation des structures de l'ESS aux mutations économiques « par une intervention en ressources humaines à travers un soutien à la GPEC, le dialogue social territorial et une offre de formation adaptée et structurée<sup>71</sup> ».

**Nous regrettons en revanche que la SRDEI ne reprenne pas notre proposition d'améliorer l'accès des entreprises de l'ESS aux marchés publics.** Il s'agissait d'appliquer -dans tous les cas prévus par la loi- les articles 14 et 30 du Code des marchés publics<sup>72</sup>. La prise en compte de cette préconisation aurait pu contribuer à redéfinir les relations des structures de l'ESS avec les pouvoirs publics. Nous notons cependant des avancées significatives en la matière, avec, notamment, la signature récente d'une charte de partenariat entre la CRESS de Bourgogne et le groupement d'intérêt public (GIP) e-bourgogne, charte dont le but est de « promouvoir le recours à la clause sociale dans les marchés publics bourguignons<sup>73</sup> ».

## CONCLUSIONS

La SRDEI est un enjeu d'importance pour le développement de la Bourgogne. Elle ne doit donc pas se contenter d'être un catalogue de « bonnes intentions ». Par rapport au document d'orientation qui nous a permis d'engager notre réflexion sur la SRDEI, force est de constater que **ce nouveau texte nous propose des orientations plus précises et une méthode**. Nous constatons qu'une vraie stratégie se dessine autour d'enjeux forts : l'industrie, l'innovation, l'attractivité des territoires, l'économie de proximité. Reste toutefois à vérifier que ces intentions se traduiront effectivement en actes concrets.

Le CESER apprécie les contacts qui se sont établis, lors de l'élaboration de cet avis, avec les élus et services de la Région, qui par deux fois ont rencontré la Commission « Développement économique, emploi, innovation, tourisme ». La communication du document d'orientation, en amont, lui a permis d'entamer sa réflexion sans attendre la publication du texte définitif. Le CESER relève avec intérêt la concertation et la prise en compte des réflexions des différents acteurs régionaux, et des avis du CESER.

**Avant de nous prononcer sur le présent document, le CESER aurait cependant souhaité disposer d'un bilan précis des actions conduites lors du précédent SRDE (2005-2010).** Or, exception faite des quelques actions rapportées lors des Etats généraux de l'économie en Bourgogne, ces éléments seront présentés seulement à l'occasion de la session plénière du 24 juin prochain. **Une évaluation des politiques menées est pourtant indispensable**, car, si l'on s'en réfère au seul secteur de la recherche, on constate que, en dépit des efforts accomplis en la matière par la Région, la Bourgogne a perdu une place par rapport à l'état des lieux réalisé en 2005, passant du 16<sup>ème</sup><sup>74</sup> au 17<sup>ème</sup> rang national, en termes de PIB consacré à ce secteur<sup>75</sup>. Certes, cela ne signifie pas que les moyens mis en œuvre ont diminué, le PIB régional ayant progressé depuis la précédente programmation. Toutefois, en termes de pourcentage, nous n'observons aucune évolution. La Bourgogne consacre toujours seulement 1 % de son PIB à la R&D, un résultat très éloigné de l'objectif européen de Lisbonne fixé à 3 %, rappelé dans l'état des lieux<sup>76</sup>.

---

<sup>71</sup> *Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2014-2020)*, Conseil régional de Bourgogne, p. 56 du document transmis.

<sup>72</sup> CABRESPINES Jean-Louis, GAITEY Jean-François, *L'économie sociale et solidaire, acteur du développement économique bourguignon*, CESER de Bourgogne, 27 mars 2013, p. 20 : ces articles prévoient des procédures particulières pour les clauses d'insertion et pour la constitution d'appels d'offre restreints dans certains domaines de l'éducation, du sport, de la santé, du social...

<sup>73</sup> A D C, *Un partenariat solidaire*, Le Bien Public, 6 juin 2013.

<sup>74</sup> *Schéma régional de développement économique : nouvelle ambition économique pour la Bourgogne*, Conseil régional de Bourgogne, 2005, p. 21.

<sup>75</sup> *Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation (2014-2020) : état des lieux économique de la Bourgogne*, Conseil régional de Bourgogne, 2013, p. 54.

<sup>76</sup> *Ibidem*, p. 55.

**Le CESER sera particulièrement attentif au suivi de cette stratégie, à son effective mise en cohérence avec les autres documents de planification régionaux (telle qu'elle est annoncée dans le document d'orientation<sup>77</sup>) et les orientations stratégiques des Départements et autres collectivités.**

**Le CESER sera également vigilant, au travers de ses travaux, à mener une réflexion sur les dispositifs d'aides du Conseil régional. Il se basera pour cela sur les problématiques récurrentes identifiées dans ses travaux, en particulier ceux de sa Commission « Développement économique, emploi, innovation, tourisme ».**

AVIS ADOPTÉ A L'UNANIMITE

---

<sup>77</sup> *Stratégie régionale de développement économique (sic) 2014-2020 : documentation d'orientation*, Conseil régional de Bourgogne, 2013, p. 5.

## **EXPLICATIONS DE VOTE**

**Intervention de Bernard TOULLIER**  
**Au titre de la Chambre régionale de métiers**

« La clause sociale dans les marchés publics peut handicaper les entreprises qui doivent suivre des chantiers éloignés les uns des autres.

L'ESS dans les marchés publics ne risque t'elle pas de rendre difficile la présence des PME sur les mêmes marchés ? »



**Intervention de Bernard DUBRESSON  
Au titre de la CGT**

« Comme cela a été dit, la Commission a eu peu de temps pour travailler sur cette SRDEI à partir de documents qui ont évolué et sans disposer du bilan du précédent schéma régional de développement économique.

Le groupe CGT partage un certain nombre de remarques et critiques formulées dans l'avis. Nous en exprimons d'autres.

Disposer d'une stratégie de développement économique et industriel en Bourgogne est indispensable lorsque l'économie a perdu 24 700 emplois depuis 2008, que le chômage et la précarité frappent toujours plus de Bourguignons entraînant un niveau de pauvreté record.

Mais les objectifs et les qualificatifs affichés suffiront-ils à enrayer le déclin industriel et économique?

En effet rien n'est dit sur l'urgence de tout faire pour stopper les restructurations en cours avec les centaines d'emplois menacés dans la filière automobile, avec TRW à Dijon, par exemple, ou bien encore à Val d'Ancy ou à OXXO en Saône-et-Loire ou à l'imprimerie MRM du groupe américain Donnelly à Cosne-sur-Loire.

Est-il possible de développer des emplois de demain sur la ruine des emplois industriels d'aujourd'hui ?

L'implantation d'AMAZON, à grand renfort de fonds publics pour une entreprise qui pratique l'évasion fiscale, démontre justement ce qu'il ne faut plus faire.

Une des grandes faiblesses de cette SRDEI, c'est de ne pas pouvoir s'appuyer sur une véritable politique industrielle en France et en Europe, ni sur une législation qui ne permette plus ces licenciements uniquement guidés par le souci de rentabilité financière.

Dans les objectifs de la SRDEI, il est évoqué « *l'action publique au profit des projets des entreprises et des territoires* » ; mais rien n'est dit sur la valorisation du travail salarié, élément essentiel d'un renouveau industriel et économique.

Une autre inquiétude réside dans le fait qu'il est fait référence aux objectifs « *stratégie Europe 2020* » dont on nous dit qu'ils sont destinés à « *promouvoir une croissance intelligente et durable* » alors que la France et l'Europe sont en récession et à passer « *d'un taux d'emplois de 69 à 75 %* ». De quels emplois parle-t-on ? D'emplois précaires comme la déréglementation du droit du travail le permet dorénavant ?

Et aussi, comment peut-on développer une stratégie offensive dans le cadre d'un budget national contraint par l'Europe et les politiques d'austérité, ce qui entraînera une forte diminution des financements destinés aux collectivités locales, dont la Région ?

Cette stratégie, qui arrive quasiment en fin de mandat du Conseil régional, après deux années de tergiversations, nous laisse sceptique sur son efficacité.

Le groupe CGT votera cet avis, mais sans illusions sur cette SRDEI ».

**Intervention de Michel MORINEAU**  
**Au titre du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire**

« Remarques générales :

- La SRDEI doit tirer les conséquences positives en les prenant à bras le corps – du fait que la Bourgogne est une terre d'économie résidentielle.

- En effet, le pourcentage important du revenu intérieur brut provient de revenus gagnés ailleurs :

- bientôt un tiers des retraités (qui viennent s'installer à la retraite)
- navetteurs
- touristes
- résidents secondaires
- étudiants

Concernent ces revenus peuvent-ils être réinvestis dans l'économie bourguignonne ? »



**Intervention de Marc BENNER  
au titre du Pôle nucléaire Bourgogne**

« SRDEI Cadre de l'action économique des prochaines années.

C'est un document intéressant en particulier avec des notions de spécialisation intelligente et marketing territorial que je défends depuis 8 années à la présidence de Bourgogne Développement.

Mais 4 remarques :

- Pas de bilan de l'action passée. Ex : 150 projets d'implantation pour 700 emplois.
- Il aurait fallu aller plus loin dans la spécialisation de la Bourgogne, sur ses atouts, ses savoir-faire, ses entreprises de pointe.

Cela impliquait des choix plus forts et des renoncements. C'est difficile mais nécessaire dans la compétition féroce entre les territoires régionaux d'Europe.

- Il faudrait maintenant une marque Bourgogne pour fédérer les initiatives des acteurs comme Alsace, Auvergne et autres.
- Travailler le marketing des territoires pour que chaque bassin de vie puisse exister par des offres discriminantes ».



## Intervention de Joseph BATTAULT au titre de la CFDT

« L'élaboration du document sur la stratégie régionale de développement de l'économie et de l'innovation va aboutir sur la Bourgogne sous la forme d'un document qui sera débattu au CRB. Il est en évolution positive par rapport au document d'orientation. Le texte reprend aussi des préconisations fortes par le CESER dans plusieurs avis.

L'avis du CESER est suffisamment court pour cibler les enjeux importants. Il a été élaboré dans des délais très courts et il s'appuie sur le travail déjà réalisé dans notre assemblée. La CFDT se félicite de cette capacité à être réactif.

La CFDT est en accord et soutient l'avis du CESER, elle le votera.

La CFDT sur la base des dernières données (INSEE, URSSAF et DIRECCTE) analyse la situation en Bourgogne pour participer à la réalisation d'un diagnostic partagé, ce qui est différent de l'état des lieux.

La crise accélère les dégradations engagées depuis 2002 et l'écart se creuse avec les chiffres nationaux. Alors que les chiffres de l'emploi en France en 2012 retrouvent un niveau identique à 2002, la Bourgogne a chuté de plus de 7 % dans la même période.

Une crise de l'emploi est amortie par l'intérim et payée par les plus précaires. En un an, de mi 2008 à mi 2009 ce sont 11 000 emplois d'intérimaires sur 23 000 qui sont perdus. Le mouvement de baisse repart en 2012 en Bourgogne, nous sommes donc face à une situation grave et qui s'aggrave.

Dans une petite région ce qui nous apparaît comme point fort est à relativiser quand nous nous comparons à d'autres.

### **Nous revenons sur trois points qui nous paraissent pas ou insuffisamment traités.**

Nous nous appuyerons sur le rapport « réinventer la croissance » élaboré dans le cadre de la délibération économique engagé par les partenaires sociaux et adopté par trois organisations syndicales majoritaires et les organisations patronales.

#### **1. Les nouvelles chaînes de valeurs internationales**

Le document SRDEI ne prend pas assez en compte cet aspect. Travailler à l'exportation ou à l'économie de proximité est présenté parfois comme complémentaire, parfois comme contradictoire. Alors que ce qui est en cause ce n'est pas tant de produire entièrement un produit mais de trouver le segment productif ayant la plus forte valeur ajoutée.

Soulignons que ce sont les régions qui font la forte économie "nomade" qui résistent le mieux à la crise. Le repli sur soi, s'il est naturel, est aussi dangereux que ce soit en économie ou dans la démocratie.

Soulignons aussi que les gains de productivité ont eu un effet massif sur les pertes d'emploi, beaucoup plus que les délocalisations.

## 2. Les bonnes pratiques

En Bourgogne, des entreprises réussissent ! Embauchent. Quelles sont les conditions de cette réussite ? Faut-il soutenir des entreprises dans leur configuration actuelle qui les conduit à leurs difficultés ou faut-il les aider à engager et à réussir les mutations nécessaires ? Les enseignements au-delà des données statistiques devraient être au cœur des réflexions et du choix des acteurs.

### La gouvernance

Elle représente 4 pages dans le document du CRB, 4 pages sur 63 ! C'est peu et disons-le, c'est souvent là que la Bourgogne est faible !

Ce que nous dit le rapport syndicat et patronat "réinventer la croissance" sur cette question : "Les nombreuses réflexions engagées sur les réformes (nécessaires) ont peu été suivies d'effet : beaucoup d'idées, peu de décisions concrètes ! Le passage à l'acte pose souvent en France de grandes difficultés."

Les propositions qui suivent, sont habitées par cette question : comment les acteurs vont créer un « dynamisme collectif » pour reprendre les termes du document du CRB.

Dynamisme collectif, importance du territoire, autant de questions qui seront abordées dans le document sur le dialogue social territorial qui sera présenté au CESER en septembre prochain.

Ce chapitre gouvernance est écrit en 3 chapitres : pilotage stratégique, mise en œuvre d'outils, les partenariats. Mais quelle est la place des acteurs, compris comme étant des hommes et des femmes qui se mobilisent pour faire aboutir des projets.

1. **Les entreprises** De qui parle-t-on ? Des entrepreneurs, des employeurs, des patrons bien sûr. Nous avons le sentiment que les salariés sont oubliés.

Pourtant le renforcement de l'économie en Bourgogne passe par un dynamisme collectif. Quel dialogue, quelle écoute ? Le travail réalisé par le C2R sur les entreprises développantes, nous montre l'importance de la place des salariés, ceci à un niveau individuel, collectif et de leur représentation.

2. **Le territoire ?** quels sont les acteurs qui vont se mobiliser sur quels projets ?

En Bourgogne, plus qu'ailleurs, les baronnies sont installées et la tentation est grande, en période de crise, de se replier sur soi. Ce ne sont pas les projets de la loi de décentralisation qui sont pour nous rassurer.

Bref, la réussite d'une politique publique de développement économique doit créer des conditions favorables, et il convient d'identifier les leviers nous dit le CRB dans l'introduction de son document. Pour la CFDT la mobilisation de tous les acteurs (donc des femmes et des hommes) est la première condition, le levier principal.

Nous avons encore beaucoup à faire en Bourgogne pour réussir. C'est un changement culturel à conduire. Chacun a des responsabilités : le CRB mais pas que lui, les partenaires sociaux, l'Etat en Région.

Bien sûr le CESER doit évoluer pour jouer son rôle. Nous avons modestement commencé ; c'est pour cela que nous voterons cet avis.



**Intervention de Roland BACHELARD  
au titre de la Fédération régionale du bâtiment (FRB)**

« Je suis d'accord sur l'avis du CESER.

Deux mots cependant :

- Les clauses sociales sont déjà trop importantes dans les marchés publics du bâtiment et des travaux publics ; il ne faut surtout pas les développer.

Le bâtiment et les travaux publics présentent sur 12 mois glissants une diminution de 20 % en volume et une augmentation de 14 % des volumes des demandeurs d'emploi.

Développer les clauses sociales dans nos marchés est une hérésie. Il y a peu d'espaces d'accueil dans nos entreprises ; il faut les réserver plus à l'apprentissage qu'à l'insertion.

Le bâtiment a toujours été un ascenseur social formidable, tout le monde le reconnaît. Laissez faire les entreprises du BTP. Elles n'ont, sur le sujet, pas de leçons à recevoir.

- De plus, réserver une partie de ce marché de plus en plus contraint à des entreprises du secteur non marchand serait une aberration économique ».

**Intervention de Daniel BIGEARD  
au titre de la Fédération française bancaire (FFB)**

- « Inciter les Bourguignons à plus de coopération :
  - par filière, par territoires, par métier,
  - par université... « Le travailler Ensemble »...
- Actualiser la mise en œuvre des outils, d'accompagnement, et outils de financements/BPI, etc....
- Privilégier l'action ».



**Intervention de Jean-Louis CABRESPINES**  
**Au titre de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire**

« Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais ce qui a été dit sur les clauses d'insertion m'oblige à le faire.

La mise en place des clauses sociales dans les marchés publics permet de prendre en compte les personnes les plus en difficulté et il est important que les pouvoirs publics aient un rôle de solidarité nationale, en particulier par l'intégration de 9 clauses sociales. C'est bien le type de société que je défends.

- La SRDEI, qui nous a été présenté, a beaucoup évolué et est riche dans sa diversité.
- Le travail mené entre la CRESS et e-bourgogne pour le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics doit permettre de prendre en compte, dans l'ensemble de ces marchés, les personnes les plus en difficulté.
- Pour finir, rappelons que la loi sur l'économie sociale et solidaire en préparation, dans ses articles 10 et 11, permettra d'avoir une définition plus précise de ces clauses ».

**Intervention de Christophe MONOT  
Au titre des Jeunes agriculteurs**

« Lorsque l'on pense SRDEI, on pense tout de suite à l'industrie, l'artisanat... on oublie souvent l'agriculture.

J'aimerais que l'on n'oublie pas le potentiel territorial que peuvent représenter les entreprises agricoles réparties sur l'ensemble de notre territoire bourguignon.

Ces exploitations peuvent s'attaquer à de nouveaux marchés : méthanisation, bio matériaux, chimie verte...

Une coopération accrue avec la filière bois pourrait être envisagée...